



LA LETTRE D'INFORMATION FORÊT D'EXCEPTION

n°8 Juillet 2014

Label décerné à Verdun, forêt de mémoire

Le 20 juin 2014, la forêt domaniale de Verdun est devenue le deuxième massif forestier à recevoir le label Forêt d'Exception® lors d'une cérémonie organisée sur le site du fort de Douaumont (55).

L'année 2014, lancement du centenaire de la Grande Guerre, est l'occasion de porter la forêt domaniale de Verdun au rang des forêts d'exception. La qualité de conservation du champ de bataille protégé par les arbres, la diversité des milieux et des espèces qui ont reconquis cet espace, le lien forgé depuis un siècle entre les acteurs et les forestiers, en font une Forêt d'Exception®.

La labellisation obtenue pour cinq ans, porte sur plusieurs projets inscrits dans le contrat signé par tous les partenaires le 23 mai : inventaire des patrimoines naturels, archéologiques et forestiers ; programmes de recherche pour une gestion forestière adaptée ; valorisation des patrimoines et découverte des paysages au travers de projets touristiques innovants pour transmettre cette forêt de mémoire à la quatrième génération de visiteurs du champ de bataille.

Le label Forêt d'Exception® a été remis en forêt de Verdun en présence de Christian Namy, président du conseil général de la Meuse, sénateur et président du comité de pilotage, Michèle Prats, présidente du comité national d'orientation Forêt d'Exception®, François-Xavier Bieuville, directeur général de la Fondation du patrimoine, Pascal Viné directeur général de l'ONF et Christophe Gallemant, délégué territorial de l'ONF pour la Lorraine. Les personnels de l'agence ONF de Verdun étaient également présents aux côtés des acteurs associatifs et des élus locaux investis au cœur de ce programme.

© Christiane Baroche / ONF



L'aboutissement d'une candidature qui a recueilli l'avis très favorable du Comité national d'orientation

"Ce dossier, fruit d'une approche pluridisciplinaire, est très complet et remarquablement bien construit."

"Le dossier de Verdun ne se résume pas à un simple programme de gestion forestière : c'est un véritable projet de territoire, dont la forêt est le cœur et la résilience le marqueur de l'esprit des lieux."

"Ce projet constitue un cadre durable pour préparer l'avenir, au-delà de 2018."

L'activité du réseau Forêt d'Exception au 1^{er} semestre 2014

24/01, Paris - Comité national d'orientation

Janvier à mars, Bassin d'Arcachon - Groupe de travail Contrat de projet

03/02, Tronçais - Comité schéma d'accueil du public

06/02, Bercé - Comité de pilotage et schéma d'accueil du public

18/02, Montagne de Reims - Comité de pilotage

04/03, Verdun - Visite des rapporteurs

13/03, Fontainebleau - Lancement de l'application mobile "la forêt enrichie"

17 au 19/03, Nancy - Formation 'Concertation et dialogue territorial' - ONF

01/04, Grande Chartreuse - Réunion de travail avec les rapporteurs

08/04, Val Suzon - Comité de pilotage

11/04, Verdun - Comité de pilotage, validation locale dossier de candidature

15-16/04, Rouen - Groupe de travail Charte forestière

17/04, Boscodon - Comité schéma d'accueil du public

18/04, Aigoual - Comité de pilotage

19/05, Verdun - Réunion de travail avec rapporteurs

23/05, Grande Chartreuse - Contrat de projet signé

26/05, Rouen - Réunion de travail avec les rapporteurs

27/05, Fontainebleau - Séminaire des chefs de projet Forêt d'Exception

02/06, Paris - Comité national d'orientation : candidature de Verdun

04/06, Aigoual - Signature du Protocole d'accord

16/06, Compiègne - Comité schéma d'accueil du public

20/06, Verdun - Cérémonie de labellisation

20/06, Grande Chartreuse - Comité de pilotage, validation locale du dossier de candidature

27/06, Montagne de Reims - Rencontres forestières

Les forêts de montagne avancent vers le label

L'actualité du printemps et de l'été 2014 met en avant, au sein du réseau Forêt d'Exception®, quatre forêts montagnardes : l'Aigoual, la Grande Chartreuse, le massif du Valier et les Camporells.

Massif central, la forêt domaniale de l'Aigoual (30 et 48)

Le 4 juin, la première étape vers la labellisation de l'Aigoual est franchie : les membres du comité de pilotage restreint « Aigoual Forêt d'Exception® » se sont déplacés à l'arboretum de l'Hort-de-Dieu, lieu emblématique de la forêt, pour signer le protocole d'accord.



© ONF

Les cinq signataires ont ainsi engagé la démarche :

- les deux élus qui coprésident le comité de pilotage, Martin Delord, conseiller général du Gard et président de la communauté de communes Aigoual Causse Cévennes Terres Solidaires, et Denis Bertrand, conseiller général de la Lozère, président de la communauté de communes de la Vallée de la Jonte et de l'association départementale des communes forestières ;
- le Parc national des Cévennes, avec Laurence Dayet, directrice adjointe ;
- les directeurs d'agence de l'Office national des forêts, Bertrand Fleury (Gard-Hérault) et Julien Bouillie (Lozère).

Alpes, la forêt domaniale de Grande Chartreuse (38)

Le 23 avril, le contrat de projet Forêt d'Exception® a été signé par les partenaires. Le comité de pilotage a ensuite validé son dossier de candidature le 20 juin dernier, pour qu'il soit transmis et étudié en Comité national d'orientation dès le mois de septembre.

Pyrénées, les forêts domaniales du Valier (09) et des Camporells (66)

Du 7 au 9 juillet, les membres du comité national d'orientation Forêt d'Exception® ont été accueillis dans ces deux sites, en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.



© Christèle Gernigon / ONF

L'itinéraire ariégeois, au départ de la Maison du Valier à Bordes-sur-Lez, a organisé la découverte des aménagements réalisés au Pla de la Lau, au lac de Bethmale, au col de Pause et au refuge Retrouvance® d'Arréou. Les rencontres des maires et conseillers généraux de Castillon-en-Couserans, d'Oust et Seix ont ponctué ces échanges sur le prochain contrat de projet « Massif du Valier, Forêt d'Exception® » qui concerne quatre forêts domaniales.

Dans les Pyrénées orientales, en complément de la visite de terrain entre le Val de Galbe et le refuge des Camporells, la réunion en mairie de Formiguères a permis de constater l'implication des nombreux acteurs présents : maires, vice-président et directeur adjoint du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, représentant du conseil général, service régional de l'archéologie (Drac), inspecteur des sites (Dreal) et personnels de l'ONF.